

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 160-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.575

Déposée le: 01.06.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Seiler (Trubschachen, Les Verts) (porte-parole)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 04.06.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



CNM: la rentabilité est-elle encore possible?

Les excédents d'électricité sur le marché européen et l'évolution du prix du courant électrique laissent penser que la centrale nucléaire de Mühleberg ne peut plus être rentable aujourd'hui et qu'elle fait par conséquent peser un risque financier sur le canton de Berne, en plus du risque pour la sécurité. L'opinion publique a le droit de connaître la situation financière de la centrale. C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A partir de quel tarif minimum de l'électricité la centrale nucléaire de Mühleberg est-elle rentable ?
2. Si la centrale n'est d'ores et déjà plus rentable, depuis quand cela est-il le cas ?
3. Combien coûte aujourd'hui un kilowatt-heure d'électricité de Mühleberg ?
4. Quelle est la composition du prix de l'électricité produite par Mühleberg en pourcentage : salaires, combustible, entretien, rééquipement, mise à l'arrêt définitif et élimination des déchets ?
5. Comment la répartition des coûts va-t-elle évoluer et quelles seront les répercussions de cette évolution sur la rentabilité de la centrale nucléaire de Mühleberg ?

Motivation de l'urgence : le canton de Berne court un risque financier très élevé.